

Pôle Cohésion des Territoires
Direction du Patrimoine Foncier et Immobilier
Service de Gestion du Patrimoine
Foncier et Immobilier
Dossier suivi par Lydia Fromonteil Beau
05 44 30 27 04



Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires
SUHCD/BUP
Cité administrative – BP 147
23003 GUERET CEDEX

Guéret, le 09 aout 2023

Objet : Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés
Référence : PC 02309323X0001 dossier suivi par Madame Sophie LEONETOUT

Monsieur le Directeur Départemental,

J'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable à la demande d'urbanisme visée en référence, sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- l'aménagement de l'accès à la route départementale devra faire l'objet d'une permission de voirie délivrée préalablement par le Conseil Départemental (article 28 du Règlement de Voirie Départementale en application des articles R 423-50 et R 423-53 du Code de l'Urbanisme). La demande en sera faite à l'UTT de Boussac.
- une attention particulière devra être apportée à la chaussée lors de l'élargissement et de la réfection de l'accès. En cas de dommage, la remise en état serait à la charge du pétitionnaire

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Départemental, en l'expression de ma sincère considération.

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
la Cheffe de Service de la Gestion du Patrimoine Foncier
et Immobilier ,

Lydia FROMONTEIL-BEAU

Copie pour diffusion :
- utt de Boussac 23BSC1213ur